

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319753

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**OBJET : Séjours Sportifs Educatifs et Culturels 2018**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport propose une opération à destination des collégiens du département : les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels.

Les séjours sont à destination des collégiens du département ayant peu l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière au cours de l'année.

Ils sont proposés par des associations partenaires (cf. Annexe) et ont pour finalité de faire pratiquer des activités sportives, éducatives et culturelles diversifiées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

Le recrutement des collégiens s'effectue par l'intermédiaire des équipes pédagogiques des collèges selon des critères de sélection définis préalablement par le Conseil Départemental.

Cette opération est menée en partenariat avec des associations Loi 1901 compétentes et qualifiées dans ce domaine et intègre des séjours adaptés au public en situation de handicap.

Les associations souhaitant intégrer le dispositif ont répondu, cette année encore, à un appel à projet, 14 ont été retenues.

Pour information, les tarifs acquittés par les familles à destination des associations organisatrices sont les suivants :

- 70 € par enfant pour les familles bénéficiaires d'une bourse ou de l'Allocation de rentrée scolaire
- 90 € par enfant pour les familles non bénéficiaires d'aide

Avec la possibilité d'utiliser la carte l'Attitude Provence à hauteur de 20 € maximum sur le portefeuille pratique optionnelle.

Le présent dispositif a été ouvert, depuis l'année dernière, aux collèges privés sous contrat du département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL